

PRIORITES DE FORMATION 2022

Priorité 1 - Architecture, qualité de vie, enjeux environnementaux :

Enjeux environnementaux et conception écologique : rénovation, réhabilitation, reconversion, neuf, paysage, questions environnementales, réemploi, matériaux biosourcés.

Issues du développement durable, ces formations prolongent cette démarche et se focalisent sur l'orientation et l'application architecturale des transitions énergétiques à courts et moyens termes en conjuguant la conception architecturale, le climat, les matériaux sains et durables, à toutes les étapes de la construction (des études à l'exécution des travaux sur chantiers). Cette priorité comprend à la fois des formations courtes (liées aux techniques) et des formations longues pouvant être à la fois modulées et diplômantes. Elles sont destinées aux architectes chefs de projets, aux projeteurs et dessinateurs et à tous ceux qui interviennent dans le processus de conception et d'exécutions.

Le stagiaire sera en capacité de prendre en compte l'ensemble des dimensions du développement durable dans la conception et la réalisation d'un projet architectural.

Priorité 2 - Gestion de l'information (BIM)

La gestion de l'information s'est cristallisée autour de la démarche BIM. Les formations correspondantes accompagneront les agences, par une offre globale pouvant être séquencée par différents modules, afin d'atteindre à minima un BIM niveau 2 en s'attachant à l'aspect collaboratif du processus à la fois interne à l'agence qu'externe avec nos partenaires. Des formations spécifiques peuvent être développées également telles que :

- L'initiation
- Les logiciels BIM et leur maîtrise
- Les processus BIM en entreprise d'Architecture et le travail collaboratif ;
- La maîtrise des échanges BIM avec nos partenaires,
- L'aspect juridique et commercial du processus BIM

Priorité 3 – Préparation suivi et réception des travaux. Maîtrise économique du projet, suivi technique de l'exécution des travaux, suivi, administratif et comptable

Cette priorité vise la maîtrise de la mission de Direction de l'Exécution des Travaux par les entreprises d'architecture. Elles sont destinées aux architectes et collaborateurs responsables du suivi des chantiers. Cette priorité englobe les phases de préparation et de réception ainsi que la gestion de la GPA.

Suivi technique de l'exécution des travaux

Le stagiaire sera capable de suivre l'exécution des travaux, faire des choix, anticiper les interventions des différents corps d'état. Il aura notamment acquis la méthodologie nécessaire à la rédaction du compte-rendu, et à la gestion des relations avec le maître d'ouvrage, les partenaires techniques et les entreprises.

Maitrise économique du projet

Le stagiaire sera capable de mesurer et d'évaluer l'impact économique de l'évolution du projet, à toutes les étapes des études et du chantier.

Suivi administratif et comptable

Le stagiaire, en charge du secrétariat technique et administratif, connaît les contraintes, délais et procédures nécessaires pour accompagner le suivi administratif du chantier. Il s'assure de la bonne forme des documents administratifs et financiers et de leur adéquation avec l'avancée des travaux communiquée par l'architecte et/ou le conducteur de travaux.

Priorité 4 – Management de projets - Gestion des équipes de maîtrise d'œuvre internes et externes et relations clients.

Les formations de cette priorité sont destinées à la fois aux chefs de projets (dans le cadre de la gestion d'un projet et de l'équipe le développant) qu'aux directeurs d'agences (dans la gestion de tous les projets traités dans les entreprises d'Architecture et de l'ensemble de ses équipes) et couvrent tous les aspects liés au management de l'entreprise.

Le stagiaire sera capable de discerner et de comprendre les missions, objectifs, besoins et contraintes de chaque professionnel avec qui il collabore au sein de son entreprise. Il facilitera ainsi l'amélioration des pratiques communes du travailler ensemble pour assurer la qualité de la mission de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine, à tous les stades du projet...

Le stagiaire sera en mesure de faciliter la communication et d'animer le travail et les réunions en équipe pluridisciplinaire (MOA, MOE, BET, services instructeurs, bureaux de contrôle ...). Il améliorera ainsi la collaboration entre les acteurs du projet architectural et urbain.

Le stagiaire pourra appliquer une stratégie et des procédures internes de gestion de l'information administrative, technique et financière, générée par la mise en œuvre du projet architectural et urbain. Il contribuera ainsi à la qualité du projet.

Priorité 5 - Formations aux missions complémentaires et connexes

Cette priorité se rapporte aux formations aux missions supplémentaires ou complémentaires de la mission de base d'architecte au sens de la loi MOP. Les éléments de missions constitutifs de la mission de base sont énumérés à l'article 7 de la loi du 12 juillet 1985 (loi MOP) et sont les suivants :

1. Les études d'esquisse ;
2. Les études d'avant-projets ;
3. Les études de projet ;
4. L'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du contrat de travaux ;
5. Les études d'exécution (ou l'examen de la conformité au projet et le visa de celles qui ont été faites par l'entrepreneur) ;
6. La direction de l'exécution du contrat de travaux ;
7. L'ordonnement, le pilotage et la coordination du chantier ;
8. L'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Les missions complémentaires sont énumérées dans divers documents leur liste n'est pas exhaustive et leur contenu peut varier en fonction de la typologie du projet. Ces formations destinées aux responsables ou directeurs de projets peuvent également s'adresser aux collaborateurs en charge de la réalisation de ces dossiers

A l'issue de la formation quel qu'en soit le niveau, Le stagiaire pourra mesurer et comprendre les enjeux liés à la réalisation de ces missions complémentaires. Il sera en capacité de réaliser ou d'encadrer la réalisation de ces dossiers

Missions d'études et de maîtrise d'œuvre complémentaires à la mission de base (dossiers administratifs)

- Permis de construire et autres autorisations administratives et notamment le permis d'aménager
- Élaboration de dossier pour La commission départementale de la nature, des paysages et des sites
- Élaboration de dossier d'installations classées
- Élaboration de dossier pour les Commissions d'Aménagement Commercial (C.D.A.C. ou C.N.A.C.)
- Élaboration de dossier de financement (ANAH...)
- Élaboration de dossier en vue d'obtenir un label et/ou une certification

Missions de maîtrise d'œuvre complémentaires à la mission de base

- Mission d'ordonnement de pilotage et de coordination (OPC) de chantier
- Mission de coordination SSI (Système de sécurité incendie)
- Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- Mission de coordination et de synthèse des études d'exécution quand ces dernières ne font pas partie de la mission de base
- Études de diagnostic / faisabilité : état des lieux, analyse fonctionnelle, urbanistique, architecturale et technique du bâti existant, proposer un programme fonctionnel d'utilisation du bâtiment réaliser une estimation financière.

Missions complémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage

- L'assistance au maître d'ouvrage pour mettre en œuvre, la consultation et l'information des usagers ou du public
- La coordination ou la participation à la coordination des actions effectuées par les intervenants extérieurs à la maîtrise d'œuvre, lorsqu'elle est nécessaire
- L'établissement, pendant les études et / ou la période de préparation des travaux, en concertation avec le maître de l'ouvrage et les différents intervenants concernés, du schéma directeur de la qualité
- Le suivi particulier de la mise en œuvre de certains éléments d'ouvrages, nécessitant une présence permanente
- La détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, La justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage en proposant, éventuellement, la mise en place d'un système de gestion
- L'assistance au maître d'ouvrage, par des missions d'expertise, en cas de litige avec des tiers.
- L'assistance au maître d'ouvrage pour l'insertion des arts plastiques dans l'opération
- L'assistance au maître d'ouvrage dans la définition et la mise en œuvre des projets particuliers de paysage

Missions complémentaires de conception

- **Définition et/ou choix des équipements mobiliers**
Le stagiaire sera capable de concevoir, de définir et de prescrire des éléments de mobilier sur mesure, intégrés ou mobiles pour tout type de programme (logements, médiathèque, bureaux, équipement public...), d'en établir des plans et des modélisations 3D précisant les formes et dimensions des différents éléments de mobilier, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que leurs conditions de mise en œuvre, de rédiger des descriptifs en vue de l'appel d'offre.
- **Traitement de la signalétique**
Le stagiaire sera capable de Concevoir, de définir et de prescrire un ensemble d'éléments de signalétique directionnelle, de localisation, pédagogique, injonctive, informative et/ou ludique, de réaliser une charte graphique, d'établir des plans et des modélisations 3D précisant les formes et dimensions des différents éléments de signalétique, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que leurs conditions de mise en œuvre, de rédiger des descriptifs en vue de l'appel d'offre.
- **Scénographie / Muséographie**
Le stagiaire sera capable de concevoir, de définir et de prescrire un ensemble d'éléments scénographique ou muséographique, en établissant des plans et des modélisations 3D précisant les formes et dimensions des différents éléments, définir la nature et les caractéristiques des matériaux et matériels ainsi que leurs conditions de mise en œuvre, de rédiger des descriptifs en vue de l'appel d'offre.

Priorité 6 - Administration d'agence

Cette priorité concerne toutes les tâches supports au développement quotidien d'une entreprise d'architecture. Les formations s'adressent à la fois aux architectes, aux secrétaires, aux chefs de projet, aux directeurs d'agence, aux responsables RH et se développent sur les thèmes suivants :

- La gestion administrative générale
- La veille réglementaire
- Les réponses aux appels d'offres.
- La gestion sociale
- La gestion des compétences
- Le management des relations humaines
- ...

Priorité 7 - Veille réglementaire relative aux métiers d'architecte et gestion des contrats (CCAG, CCAGPI, CCAP, AE, etc.).

Cette activité consiste à identifier parmi la production législative (nationale, européenne, internationale) les nouveaux textes qui sont applicables au métier d'architecte, et de définir les actions nécessaires à mettre en place pour se conformer à ces nouvelles exigences. Cette priorité couvre à la fois la forme (de quelle manière s'y prendre) que le fond (mise à jour de l'application des textes nouvellement en vigueur dans l'exercice de l'agence) et les formations proposées se développeront en ce sens. Elles sont principalement destinées aux architectes, chefs de projets, projeteurs, secrétaires.

Priorité 8 - Relations, communication, négociation maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre - maîtrise d'usage

La collaboration entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre repose sur la qualité des relations qui s'établissent entre les parties prenantes et notamment sur l'adaptation de la communication aux caractéristiques des différents interlocuteurs : maîtres d'ouvrages, co-traitants, instructeurs de permis de construire, élus, résidents, associations, etc. Cette collaboration s'étend également à la maîtrise d'usage.

S'adressant à toutes les personnes qui sont amenées à présenter des projets, les formations proposées devront permettre aux participants

- D'appréhender les principes et les techniques qui peuvent être mobilisés pour adapter son style de communication à ses différents interlocuteurs,
- De préparer une négociation et construire un argumentaire,
- De traiter des objections et gérer des situations de conflit.
- De gérer la concertation autour de projets participatifs
- De développer la médiation dans le cadre de l'urbanisme participatif.

Priorité 9 - Les outils du projet (Projet architectural /Projet Technique), le passage de l'œuvre à l'ouvrage.

« Dans les faits, le projet architectural et urbain se raréfie face à deux réalités symétriques : d'une part, la prolifération de modèles pauvres promus par les entreprises – du pavillon de catalogue à l'immeuble insignifiant – qui dévore les campagnes et banalise nos rues, de l'autre, des gestes arbitraires déconnectés de l'usage, dont l'effet dure le temps d'une chronique. » (*)

Cette priorité marque la volonté de la branche d'engager par la formation une politique de développement de la qualité de la conception et des savoirs constructifs

Thématiques :

Le dessin d'architecture : représentations et conventions, l'échelle...

(Les Outils, Les Tracés, La Couleur, Les matières)

Le dessin technique : représentations et conventions ...

Les techniques de Construction

Les règles et les normes

Les fondations et l'infrastructure

Les organes de la stabilité

Le Couvrement et l'étanchéité

L'enveloppe le remplissage et l'isolation

Le second Œuvre

Les équipements techniques

La distribution des fluides

Les Matériaux

Il est attendu que les organismes de formation se saisissent des objectifs de cette politique et fassent des propositions sur les différentes thématiques (liste non exhaustive) afin de permettre aux participants de renforcer leur savoir technique et leur maîtrise des process de conception et de leur technique de représentation.

(*) extrait du texte de présentation du cours d'architecture de l'école Polytechnique – (Karim Basbous Architecte)